



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU NORD

Direction départementale
De la Cohésion Sociale du Nord

Mission Accompagnement
des Personnes et des Familles

**Arrêté fixant le calendrier prévisionnel de l'appel à candidatures
pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la
protection des majeurs pour le département du Nord**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article D.472-5 ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n° 2016-1898 du 27 décembre 2016 portant diverses dispositions relatives aux mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;

ARRETE

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2017, il est prévu de publier au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord, entre le 17/07/2017 et le 15/09/2017, un appel à candidature en vue de l'agrément de personnes physiques mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel dans le département du Nord.

Article 2

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord et la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale sont chargés, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le

13 JUIL. 2017

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Olivier JACOB